



# A.N.G.A.

Amicale Normande des Gendarmes Auxiliaires

## Règlement intérieur de l'Amicale en complément des statuts

### **Article 1 - Agrément des nouveaux membres.**

Tout nouveau membre doit en plus de l'article 6 des statuts

- prendre connaissance des dits statuts et de ce règlement intérieur ;
- si pas de mail, joindre une enveloppe timbrée à son adresse pour recevoir une carte de membre
- Chaque membre est responsable de ses décisions et doit respecter l'ANGA, ses membres et partenaires.

### **Article 2 - Assemblées générales – Modalités applicables aux votes**

#### *1. Votes des membres présents*

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil ou « X » % (par exemple, 20%) des membres présents.

#### *2. Votes par procuration*

Si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire.

#### *3. Lieu et date*

L'Assemblée Générale aura lieu le premier weekend de février avant le repas des Gendarmes Auxiliaires sauf modification de dernières minutes

### **Article 3 - Partenariat**

ANGA peut devenir partenaire d'autres Associations comme la Fédération des Appelés du Contingent, la CCAMPRM (Rouen) et membres de la Fédération.

Ses collaborateurs sont libres de choisir d'autres associations du moment que celles-ci reconnaissent ANGA

Les adhésions de nos membres dans d'autres associations n'engagent en rien ANGA.

Quelque soit le partenariat ANGA reste fidèle à sa ligne de conduite

### **Article 4 - Parution sur les réseaux sociaux**

Toutes parutions sur nos pages seront retirées ou annulées si celles-ci nomment une association ou une personne qui entrave la bonne marche ou ternis l'image de notre association.

### **Article 5 - Site de l'Amicale**

Le site est consultable par tout public à l'adresse suivant : <http://anga7614.e-monsite.com/>.

Il est mis à jour continuellement par le Président qui en a la charge.

### **Article 6 - Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié avec l'accord du Bureau.

Fait le 20/03/2024

Signature :      Président

Vice-Président